

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Carnelle

Chasse du 18 octobre 2024 au 28 février 2025

OCTOBRE : **Vendredis 18 - 25**

NOVEMBRE : **Mardi 5 et Vendredis 8 - 15 - 22 - 29**

DÉCEMBRE : **Vendredis 6 - 13 - 20 - 27**

JANVIER : **Vendredis 3 - 10 - 17 - 24 - 31**

FÉVRIER : **Vendredis 7 - 14 - 21 - 28**

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

